



**COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**

**DECISION n° 2022-345**

**I-I-15 Délibérations, décisions**

**OBJET : CONTRAT LUCERNAIRE DIFFUSION**

**Le Maire de LA TESTE DE BUCH**

**VU** l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

**Considérant** que la Ville de La Teste de Buch, dans le cadre de sa saison culturelle 2022-2023, organise un spectacle le 31 mars 2023 au Théâtre Cravey,

**DECIDE**

**Article 1 :**

De signer le contrat avec LUCERNAIRE DIFFUSION dont le siège est situé au 53, rue Notre-Dame des Champs à Paris (75006) afin de donner, dans les conditions définies par celui-ci un spectacle intitulé « LES FOURBERIES DE SCAPIN » le vendredi 31 mars 2023 à 14h30 et 20h45 au Théâtre Cravey.

**Article 2 :**

La Ville de La Teste de Buch s'engage à payer à LUCERNAIRE DIFFUSION la somme de 7531.43 € TTC, par mandat administratif sous 30 jours après la représentation, répartie de la façon suivante :

- 6200 € HT pour le prix de cession
- 900 € HT pour les transports
- 38.80 € HT pour les défraiements sur la route

Une avance forfaitaire de 30 % du prix de cession, soit 2259.43 € TTC, sera versée à la signature du contrat sur présentation d'une facture.

Le solde, soit 5272 € TTC, sera versé à l'issue de la représentation par virement administratif sous 30 jours sur présentation d'une facture.

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge l'hébergement pour 6 personnes en chambre simple les nuits des 30 et 31 mars 2023.

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge le déjeuner et le dîner d'une personne en tarif Syndéac le 30 mars 2023.

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge les dîners de 5 personnes le 30 mars 2023 et les déjeuners et dîners de 6 personnes le 31 mars 2023.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge un catering.

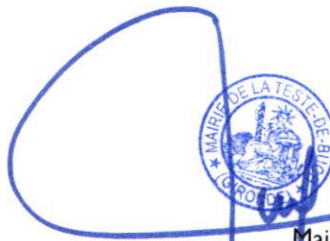
La Ville de La Teste de Buch prendra en charge les droits d'auteur.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 12/07/2022



**Patrick DAVET**  
Pour le MAIRE  
et par délégation  
Le 1er Adjoint  
Gérard SAGNES

Maire de LA TESTE DE BUCH  
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220712-DEC2022\_345-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

